

Signalement d'un gros dépôt sauvage à la Mairie d'Appoigny
Courrier à Mr SIOPATHIS le 23 Février 2022

Monsieur SIOPATHIS,

Nous nous permettons de vous signaler un important dépôt sauvage perpétré illégalement sur votre commune d'Appoigny.

Il est fort possible qu'il ait déjà été porté à votre connaissance.

Ce signalement vient en effet de parvenir à l'OBSERVATOIRE DES POLLUTIONS dans l'AUXERROIS fondé en décembre 2021.

Son objet est de recenser les causes de pollutions possibles des sols, de l'eau, de l'air ... sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, dans un esprit de préservation de l'environnement, de la qualité de l'eau potable et de l'air, dans un souci de santé publique.

Loin de vouloir se substituer aux institutions existantes, cet Observatoire se veut un outil citoyen:

- de collectes de données sur les points sensibles de notre territoire ayant déjà été affectés par divers sources de pollution (cf. fermeture de captages)

- de signalement aux Mairies et aux autorités préfectorales de causes réelles observées ou potentielles de pollutions

(comme précisément des dépôts majeurs illégaux au bord des chemins, ou dans des friches, contenant des pneus, bidons d'huile de vidange, peintures, produits chimiques potentiellement polluants...)

- de suivi des mesures prises par la collectivité

- de sensibilisation des populations aux risques occasionnés par certaines nuisances

- et d'inciter par les médias à des comportements responsables, respectueux de l'environnement

=> En l'occurrence: le Dépotoir sauvage important situé sur votre commune d'APPOIGNY se trouve sur le Chemin de la Fontaine Thévenot, au lieudit « la Métairie », dans le virage 100 m avant que ce chemin longe la rivière Yonne pour passer sous le Pont de l'Autoroute A6. Il est constitué de morceaux de bois, débris de meubles, appareils électro-ménagers, vêtements, pneus, laine de verre, plastiques, bidons (peintures ?), laine de verre, polystyrène...

Ce dépôt peut d'autant être polluant qu'il se situe à proximité de la rivière, et pourrait occasionner une contamination des eaux superficielles.

Nous savons qu'en raison des « pouvoirs de police » qui sont conférés aux Maires des Communes, il vous appartient de juger des mesures d'enlèvement les mieux adaptées à chaque situation; et qu'en cas d'indices sur les auteurs de ces exactions, il vous revient de déposer plainte à la Gendarmerie.

Aussi, sûr que vous saurez remédier à ce problème, nous vous prions d'agréer, Mr SIOPATHIS, nos sentiments très respectueux

Mr. Dominique COQUERET

Responsable de L'Observatoire des Pollutions dans l'Auxerrois

Mail: domcoquer@wanadoo.fr

Tél: 06 99 79 52 56

Pièces-jointes: 2 photos



Réf OPA Appoigny signal n°024



Réf OPA Appoigny signal n° 024